

AVIS

URBANISME

L'Administration Communale de la Ville de Chimay fait savoir que Monsieur et Madame KONCZAK-BAUWENS, demeurant à 6 464 – Forges (Chimay), rue Baudouaine, n° 228 b, ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un terrain sis à 6 464 – Bourlers (Chimay), rue E. Dony, actuellement cadastré section B n° 17 x (LOT 2 du lotissement Bourguignon – permis de lotir délivré par le Collège Echevinal en sa séance du 28/07/2003; réf. F0414/56016/LAP2/2003.9/BIS).

Le projet consiste en la construction d'une habitation et présente les caractéristiques suivantes (1) : enquête réalisée en vertu de l'article 330, 11° - arts 113-114 – du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine – construction en dérogation aux prescriptions de ce lotissement en ce sens que contrairement au prescrit des articles :

- ☞ I. ZONAGE ET EXPRESSION ARCHITECTURALE. A.2. et XI. DIVERS, la modification du relief du sol soit permise ;
- ☞ II. GABARIT. C., la hauteur sous corniche du volume principal soit permise à 5,75m.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins du **30/05/2007 au 14/06/2007**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **14/06/2007, à onze heures au Service des Travaux de la Ville de Chimay, la Place, n°132 à 6 464 – Chimay (Forges) – tél. 060/21.10.61 et fax. 060/21.40.99 - (2)**.

Le dossier peut être consulté à (2) **cette même adresse, du lundi au vendredi entre 9 et 11 heures, ainsi que les lundi et mercredi de 16 à 18 heures**.

A CHIMAY, le 23 mai 2007.

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

J. Van Tongelen.

D. Danvoye.